

LETTRE AUX PORTEURS

Paris, le 19/10/2018

Objet : La Française Inflection Point Multi Trends

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du fonds La Française Inflection Point Multi Trends et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

1. Les opérations

Nous vous présentons ci-dessous les modifications apportées à votre FCP La Française Inflection Point Multi Trends à compter du 1^{er} octobre 2018.

- a. Détachement de votre FCP de son fonds maître La Française LUX – Inflection Point European Equity afin de le rendre autonome, votre FCP ne sera donc plus un fonds nourricier.

A compter du 1^{er} octobre 2018, l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du fonds maître La Française LUX – Inflection Point European Equity sont modifiés. Afin de vous permettre de conserver l'actuelle stratégie sur votre fonds, la société de gestion a donc décidé de détacher votre FCP de son fonds maître.

Ainsi, au lieu d'être investi au travers de son fonds maître, votre FCP investit désormais directement dans des sociétés de pays de l'Union européenne ou de pays européens membres de l'OCDE, à hauteur de 75 % minimum en actions des pays de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande Le solde de 25 % pourra être investi i) en actions internationales, y compris de pays émergents. Le fonds investira dans des sociétés de pays de l'Union européenne ou de pays européens membres de l'OCDE ii) dans des titres de créance négociables.

La sélection des actions s'opère selon une approche bottom-up, à l'aide d'un modèle d'évaluation quantitative (critères financiers : valorisation, croissance, qualité et momentum) et extra-financière (critères ESG), combiné à une évaluation du gestionnaire (analyse qualitative et stratégique, etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération, votre FCP a demandé le rachat de la totalité de ses parts investis sur le fonds maître sur la valeur liquidative du 1^{er} octobre 2018.

- b. Changement de société de gestion

Dans le cadre de son développement, le Groupe La Française a souhaité revoir l'organisation juridique de son pôle de Gestion Valeurs Mobilières. Les activités relatives à la gestion Actions exercées par La Française Inflection Point ont été transférées par fusion simplifiée à La Française Asset Management, qui regroupera l'ensemble des expertises valeurs mobilières du Groupe.

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

La Française Asset Management est ainsi devenue la société de gestion de votre FCP La Française Inflection point Multi Trends.

Ces modifications n'impliquent pas de changement d'objectif de gestion, de stratégie d'investissement, d'indicateur de référence ni du profil rendement / risque de votre fonds.

Cette mutation du FCP La Française Inflection Point Multi Trends a reçu l'agrément de l'AMF en date du 12/10/2018.

Toutefois, comme indiqué ci-dessus, les modifications du FCP sont effectives depuis le 1er octobre 2018. Ainsi, nous vous informons de ces modifications a posteriori, ce qui déroge à la procédure d'information habituelle qui vous est diffusée en amont des modifications, avec préavis.

Si ces modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos titres sans frais, à tout moment, le fonds n'appliquant pas de commission de rachat.

2. Les modifications entraînées par les opérations

Les principales évolutions de votre investissement sont décrites ci-dessous ainsi qu'en annexe.

- Modification du profil rendement / risque : non
- Augmentation du profil rendement / risque : non
- Augmentation des frais : oui

2.1 Profil de risque

Cette mutation n'entraîne pas de modification du profil rendement / risque de votre fonds.

- **Objectif de gestion**

A l'issue de son détachement, votre FCP aura toujours pour objectif de sur-performer l'indice Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) en euros sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

- **Stratégie d'investissement**

Après son détachement, la stratégie d'investissement de votre FCP, devenu autonome, reste inchangée. Auparavant vous étiez investis à hauteur de 100% maximum au travers de votre fonds maître La Française LUX – Inflection Point European Equity, après le détachement, vous serez investis directement dans des sociétés de pays de l'Union européenne ou de pays européens membres de l'OCDE, à hauteur de 75 % minimum en actions des pays de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande. Le solde de 25 % pourra être investi i) en actions internationales, y compris de pays émergents. Le fonds investira dans des sociétés de pays de l'Union européenne ou de pays européens membres de l'OCDE ii) dans des titres de créance négociables.

Pour votre information, le descriptif concernant l'application des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) a été développé dans le prospectus de votre FCP.

2.2 Frais

- Augmentation des frais : oui

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de l'ensemble des frais.

	Avant le débranchement La Française Inflection Point Multi Trends	Après le débranchement La Française Inflection Point Multi Trends
ISIN	FR0010834390	FR0010834390

Commission de souscription (non acquise au fonds)	4.00% TTC Taux maximum	4.00% TTC Taux maximum
Commission de rachat (non acquise au fonds)	Néant	Néant
Frais de gestion financière	1.886 % TTC Taux maximum	1.886 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	0.114 % TTC Taux maximum	0.114 % TTC Taux maximum
Frais indirect maximum (commission et frais de gestion)	0,51 % p.a. calculés trimestriellement sur la base de l'actif net moyen du compartiment au cours du trimestre considéré, à concurrence de 50 000 EUR p.a	néant
Frais courants prélevés au cours du dernier exercice (31/12/2017)	2.52%	N/A
Frais courants estimés	N/A	2%
Commission de surperformance	La part des frais de gestion variables représentera 20 % maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice STOXX EUROPE 600 (dividendes réinvestis). Frais de gestion variables plafonnés annuellement à 2.45% de l'actif net.	La part des frais de gestion variables représentera 20 % maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice STOXX EUROPE 600 (dividendes réinvestis). Frais de gestion variables plafonnés annuellement à 2.45% de l'actif net.
Commission de surperformance sur l'exercice clos le 31/12/2017	0%	0%

Par ailleurs, une précision sera ajoutée au prospectus concernant les frais administratifs externes à la société de gestion à compter du 01/10/2018 :

« L 'OPCVM sera susceptible de ne pas informer les porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions ou parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par exercice comptable ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. »

Vous trouverez en annexe un tableau détaillé de la situation avant et après les changements opérés.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DICI).

En raison des changements opérés, les options suivantes vous sont offertes :

- La modification vous convient : aucune action de votre part n'est nécessaire,
- La modification ne vous convient pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais, le fonds n'appliquant pas de commission de rachat.

- Vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Les DICI et le prospectus de votre fonds La Française Inflection Point Multi Trends sont disponibles sur le site : www.la-francaise.com ou auprès de : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT – Département Marketing -128 boulevard Raspail – 75006 PARIS –ou e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Luc HIVERT

Directeur Général

ANNEXES

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques avant et après la mutation.

	Avant la mutation	Après la mutation
Dénomination	La Française Inflection Point Multi Trends	La Française Inflection Point Multi Trends
Société de gestion	La Française Inflection Point	La Française Asset management
Dénomination du fonds maître	La Française LUX – Inflection Point European Equity	N/A
Code ISIN	FR0010834390	FR0010834390
Objectif de gestion	<p>L'objectif du fonds nourricier La Française Inflection Point Multi Trends est d'obtenir, au travers de l'investissement dans le compartiment maître La Française LUX – Inflection Point European Equity de la Sicav de droit luxembourgeois La Française LUX, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice STOXX EUROPE 600 (dividendes réinvestis) en euros sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.</p> <p>La performance de La Française Inflection Point Multi Trends sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.</p>	<p>L'objectif du fonds La Française Inflection Point Multi Trends est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice STOXX EUROPE 600 (dividendes réinvestis) en euros sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.</p>
Stratégie d'investissement	<p>L'investissement du fonds nourricier La Française Inflection Point Multi Trends est réalisé à hauteur de 100% maximum au travers d'un OPCVM maître dénommé La Française LUX – Inflection Point European Equity (classe F) et à titre accessoire en liquidités.</p>	<p>Le fonds sera investi à hauteur de 75 % minimum en actions des pays de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande. Le solde de 25 % pourra être investi i) en actions internationales, y compris de pays émergents. Le fonds investira dans des sociétés de pays de l'Union européenne ou de pays européens membres de l'OCDE ii) dans des titres de créance négociables.</p> <p>La sélection des actions au sein de l'univers du fonds s'opère selon un modèle propriétaire qui combine des critères financiers et des critères d'investissement responsable selon les trois piliers : Environnement, Social et Gouvernance (ESG), avec une analyse stratégique.</p> <p>Les deux premières phases du processus d'investissement portent sur</p>

Une société du Groupe La Française

		<p>la sélection des titres éligibles au portefeuille.</p> <p>I. La première phase du processus d'investissement consiste en l'application d'un filtre qui permet de réduire l'univers d'investissement de la stratégie à un échantillon de travail compatible avec un niveau d'exigence élevé en matière d'ESG. Ce filtre quantitatif vise à identifier et exclure, les sociétés qui présentent les plus mauvaises notes ESG (retenant à titre d'exemple des critères tels que : le niveau des émissions carbone, les accidents du travail, l'indépendance des administrateurs). Les tests sont réalisés à la fois sur chacun des trois piliers pris séparément et sur l'ensemble de la note ESG avec pour objectif d'exclure 25% de l'univers d'investissement initial.</p> <p>II. Au cours de la deuxième phase, la liste des titres ayant passé le premier filtre ESG fait l'objet d'une recherche fondamentale et approfondie afin de sélectionner les meilleures opportunités d'investissement. Cette phase d'analyse approfondie des entreprises intègre les critères extra-financiers non-traditionnels (ESG et stratégiques) aux hypothèses financières pour assoir la décision du gérant du fonds. D'un point de vue financier, il s'agit de sélectionner les entreprises de croissance et de qualité générant des cash-flows récurrents et ayant un modèle d'entreprise générateur de valeur ajoutée ; du point de vue ESG, le gérant s'appuie sur la note résultant du calcul automatisé de la première phase décrite précédemment et le cas échéant demande des compléments d'analyse. La note ESG « quantitative » d'un titre peut ainsi être ajustée à la hausse comme à la baisse. Il est ainsi possible à titre exceptionnel et dans la limite de 5% de l'actif net, qu'un titre exclu en première phase puisse être réintégré dans la liste éligible. Tout ajustement de la note quantitative doit être justifié par les analystes extra-financiers. Enfin, chaque titre qui présente un intérêt pour le gérant est l'objet d'une analyse et d'une note stratégique organisées autour de mesures liées à l'innovation et à la capacité d'adaptation. Les titres qui ont reçu des notes financières et extra-financières répondant favorablement aux niveaux requis sont candidats à l'investissement ; ils constituent ainsi la liste d'investissement.</p> <p>Concernant la sélection des titres, la décision d'investissement reste à l'appréciation du gérant selon ses convictions et au sein de l'univers</p>
--	--	---

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA: FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

		<p>d'investissement précédemment défini.</p> <p><i>III. La construction du portefeuille et le pilotage dynamique des risques forment la troisième phase du processus d'investissement. Le gérant sélectionne les titres au sein de la liste d'investissement et calibre leurs expositions dans le portefeuille selon ses convictions et conformément au cadre de risque établi pour le fonds.</i></p> <p><i>La société de gestion s'appuie sur une recherche extra-financière développée au travers d'un partenariat au sein du Groupe La Française. Des précisions complémentaires sur ce(s) partenariat(s) et cette analyse extra-financière de la société de gestion, ainsi que le code de transparence sont disponibles sur le site de La Française AM : http://lfgrou.pe/ldLf3a.</i></p> <p>Le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro.</p> <p>L'investisseur des pays de la zone euro est exposé au risque de change. Ce risque pourrait représenter jusqu'à 100% de l'actif.</p> <p>Le fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif net dans des titres de créance négociables (certificats de dépôt, obligations du Trésor, obligations d'établissements financiers spécialisés, bons du Trésor négociables, bons à moyen terme négociables (BMTN), produits obligataires, certificats et/ou instruments du marché monétaire) à des fins de diversification des risques. Les émetteurs d'instruments de taux d'intérêt, de droit privé ou public, sont domiciliés dans un Etat membre de l'Union européenne, sans prédominance géographique ou sectorielle. Ces titres pourront être de toutes notations, c'est-à-dire « Investment Grade » ou pouvant entrer dans la catégorie des titres dits spéculatifs.</p> <p>Le fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions ou parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC.</p> <p>Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire. Il peut, afin de placer ses liquidités, investir dans des OPC monétaires ou des OPC investis dans : 1) des titres de créance dont l'échéance finale ou résiduelle, compte tenu des instruments financiers qui y sont liés,</p>
--	--	---

Une société du Groupe La Française

		<p>n'excède pas 12 mois ou 2) des titres de créance dont le taux est ajusté, compte tenu des instruments financiers qui y sont liés, au moins une fois par an.</p> <p>Le fonds pourra également utiliser des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés européens et internationaux, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sur les risques actions et titres assimilés et/ou sur indices actions pour ajuster le taux d'exposition ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.</p> <p>L'utilisation d'instruments dérivés est limitée à 100 % de l'actif net du fonds.</p>
<p>Stratégie d'investissement du fonds maître</p>	<p><i>L'objectif de La Française LUX – Inflection Point European Equity est de surperformer le STOXX EUROPE 600 (dividendes réinvestis) en euros sur la période de placement recommandée.</i></p> <p><i>Le compartiment sera investi à hauteur de 75 % minimum en actions des pays de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande. Le solde de 25 % pourra être investi en actions internationales, y compris de pays émergents.</i></p> <p><i>Le compartiment investira dans des sociétés de pays de l'Union européenne ou de pays européens membres de l'OCDE qui tirent leur croissance d'une exposition internationale.</i></p> <p><i>La sélection des actions s'opère selon une approche bottom-up, à l'aide d'un modèle d'évaluation quantitative (critères financiers : valorisation, croissance, qualité et momentum) et extra-financière (critères ESG), combiné à une évaluation du gestionnaire (analyse qualitative et stratégique, etc.).</i></p> <p><i>Le compartiment peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. L'investisseur des pays de la zone euro est exposé au risque de change. Ce risque pourrait représenter jusqu'à 100% de l'actif.</i></p> <p><i>Le compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif net dans des titres de créance négociables (certificats de dépôt, obligations du Trésor, obligations d'établissements financiers spécialisés, bons du</i></p>	<p>N/A</p>

Une société du Groupe La Française

	<p><i>Trésor négociables, bons à moyen terme négociables (BMTN), produits obligataires, certificats et/ou instruments du marché monétaire) à des fins de diversification des risques. Les émetteurs d'instruments de taux d'intérêt, de droit privé ou public, sont domiciliés dans un Etat membre de l'Union européenne, sans prédominance géographique ou sectorielle. Ces titres pourront être de toutes notations, c'est-à-dire « Investment Grade » ou pouvant entrer dans la catégorie des titres dits spéculatifs.</i></p> <p><i>Le compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions ou parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC.</i></p> <p><i>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire. Il peut, afin de placer ses liquidités, investir dans des OPC monétaires ou des OPC investis dans : 1) des titres de créance dont l'échéance finale ou résiduelle, compte tenu des instruments financiers qui y sont liés, n'excède pas 12 mois ou 2) des titres de créance dont le taux est ajusté, compte tenu des instruments financiers qui y sont liés, au moins une fois par an.</i></p>	
<p>Utilisation des instruments financier</p>	<p>Le compartiment peut, dans les limites fixées dans le prospectus, recourir aux techniques et instruments des marchés de contrats financiers à terme (listés, non listés, sur actions, taux d'intérêt, matières premières (indices de contrat à terme sur matières premières), crédits, ferme ou optionnels, etc.) à des fins de gestion de portefeuille efficace ou de couverture, étant entendu que ces techniques et instruments ne seront utilisés qu'à condition qu'ils ne compromettent pas l'intégrité de la politique de placement du compartiment.</p> <p>L'utilisation d'instruments dérivés est limitée à 100 % de l'actif net du compartiment.</p>	<p>Le fonds se réserve la possibilité d'utiliser les marchés dérivés réglementés fermes ou optionnels pour couvrir et/ou ajuster l'exposition du portefeuille au risque actions.</p> <p>Le fonds se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettront une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou auront un coût de négociation inférieur.</p> <p>Les risques associés aux actifs pourront être couverts et/ou exposés par des instruments financiers à terme suivants contrats futures, forwards, options, indices, devises.</p> <p>L'utilisation des dérivés permet une souplesse dans la gestion et une meilleure réactivité vis-à-vis des marchés afin d'optimiser les investissements sur les marchés des actions.</p> <p>Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de</p>

Une société du Groupe La Française

		l'actif de l'OPCVM.
Modalité de souscription et de rachat	<p>Les demandes de souscription reçues chaque jour en montant ou en cent millièmes de parts sont centralisées auprès de La Française AM Finance Services chaque jour de Bourse (J) à 9h15 (à l'exclusion des jours fériés légaux en France et au Luxembourg) et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée en J+1.</p> <p>Les demandes de rachat reçues en cent millièmes de part sont centralisées auprès de La Française AM Finance Services chaque jour de bourse (J) à 9h15 (si la Bourse est ouverte à Paris ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours fériés légaux en France et au Luxembourg) et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée en J+1.</p>	<p>Les demandes de souscription reçues chaque jour en montant ou en cent millièmes de parts sont centralisées auprès de La Française AM Finance Services chaque jour de Bourse (J) à 11h (à l'exclusion des jours fériés légaux en France) et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée en J+1.</p> <p>Les demandes de rachat reçues en cent millièmes de part sont centralisées auprès de La Française AM Finance Services chaque jour de bourse (J) à 11h (si la Bourse est ouverte à Paris ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours fériés légaux en France) et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée en J+1</p>

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org